



**Procès-verbal  
de la séance du Conseil Communal d'Écublens  
Vendredi 23 mars 2018, à 20h00  
Grande salle du Motty**

---

Séance ouverte à 20h00.

**Présidence : Mme Anuta Pichon**, Présidente du Conseil communal.

Appel : 58 présents lors de l'appel.

14 personnes excusées :

Mmes et MM. José Birbaum, Luigi Carluccio, Christelle Dick, Nader Donzel, Maria Gordillo, Alfonso Izzo, Joaquim Carlos Julio Augusto, Gérald Lagrive, José Lourenço Jorge, Jacques Neiryck, Silvana Passaro, Renzo Posega, Daniel Sage, Myriam Schelling Barry.<sup>1</sup>

Absent : M. Yaroslav Denysenko

Le Quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

### ORDRE DU JOUR

Sonnerie de cloches

Appel

Communications présidentielles

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal du 8 décembre 2017
3. Election du secrétaire suppléant
4. Assermentations
5. Nomination au sein de la Commission de Gestion
6. **Préavis n° 2018/01** – Mon Repos – Remplacement de l'ascenseur et transformation de la salle des réceptions – Demande de crédit de construction.
7. **Préavis n° 2018/02** – Réaménagement de la place de jeux des Esserts – Demande de crédit de construction.
8. Divers
9. Communications municipales

---

<sup>1</sup> Mme Silvana Passaro et M. Renzo Posega, absents au moment de l'appel, se sont excusés ultérieurement, ayant été retenus par un contretemps.

Suite à l'appel, **Mme la Présidente** prie l'Assemblée de bien vouloir se lever afin d'observer une minute de silence en mémoire de Mme Sonia Mabrouk, ex-Conseillère communale PSIG ayant tout récemment démissionné de notre Conseil, décédée le 25 janvier 2018 et de M. François Teuscher, ex-Conseiller communal Forum ayant siégé durant plusieurs législatures, décédé le 27 décembre 2017.

## **COMMUNICATIONS PRESIDENTIELLES**

Après avoir salué la Municipalité, le Conseil, notre Huissier, le Technicien, et le public, **Mme la Présidente** déclare la séance ouverte.

### **Au chapitre des représentations :**

*« Le **mardi 9 janvier 2018**, une rencontre intéressante a réuni les Présidents des Conseils communaux de l'Ouest lausannois pour une présentation sur les enjeux du SDOL.*

*Le **dimanche 21 janvier 2018**, M. Gérald Lagrive a représenté le Conseil lors de l'Assemblée générale des patriotes*

*Le **jeudi 8 février 2018**, il a participé au repas des amis et sponsors du Volley Club Ecublens. Je le remercie de m'avoir remplacée à ces deux manifestations.*

*Le **lundi 5 mars**, j'ai assisté à l'Assemblée générale de l'Actigym.*

*Le **lundi 12 mars 2018**, Mme Inès Bortis Bagnoud, que je remercie, a représenté le Conseil à l'Assemblée générale constitutive de l'ABRAE (Association des bénévoles auprès des requérants d'asile d'Ecublens).*

*Le **jeudi 15 mars 2018**, M. Nicolas Morel, 1<sup>er</sup> Vice-Président, que je remercie également, a représenté le Conseil lors de l'Assemblée générale annuelle de l'ADIRHE (Association pour la défense des intérêts de la région des Hautes Ecoles).*

*Le **vendredi 16 mars 2018**, j'ai assisté à la présentation du rapport annuel du SDIS Chamberonne.*

*Le **mercredi 21 mars 2018**, M. Nicolas Morel, 1<sup>er</sup> Vice-Président, a représenté notre Conseil à l'occasion de la pose de la première pierre du collège Croset-Parc. Je l'en remercie.*

*Le **jeudi 22 mars 2018**, j'ai participé à une Conférence-débat au SwissTech Convention Center sur le thème Les relations Suisse Europe, Fiscalité des entreprises, Enjeux et perspectives au cours de laquelle M. le Conseiller fédéral Ignazio Cassis, chef du Département fédéral des affaires étrangères, s'est exprimé sur les relations que notre pays entretient avec ses voisins et les défis se présentant à la Suisse dans le cadre de ses échanges avec l'Union européenne.*

*Le Projet fiscal 17 (PF 17), qui sera débattu aux Chambres fédérales dans le courant de cette année, ainsi que le volet vaudois de la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019 ont été également abordés. Cette soirée fort intéressante s'est poursuivie avec une table ronde. »*

### **Au chapitre des communications :**

*« **Rapports d'activité annuels** : Je remercie Mme Arianda Zeka pour son rapport sur le Conseil d'établissement de même que M. Sebastian Süess pour celui de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis. Ces deux rapports seront tout prochainement mis en ligne sur site sécurisé. Je reviendrai sur les rapports d'activité des Commissions permanentes lors du prochain Conseil.*

**Sortie du Conseil du 5 mai 2018 :** *Vous avez déjà certainement découvert le programme de notre sortie du Conseil 2018 déposé sur chaque table par notre huissière que je remercie au passage pour sa collaboration. Pour des raisons d'organisation, je vous serais reconnaissante de me remettre votre inscription en fin de Conseil ou de la faire parvenir au plus tard d'ici au 10 avril prochain à l'adresse mail conseil@ecublens.ch. J'espère très sincèrement que vous serez nombreux à participer à cette journée qui se veut conviviale. »*

#### **Au chapitre des correspondances :**

**Mme la Présidente** donne lecture de quatre courriers qui lui sont parvenus depuis le Conseil du 8 décembre dernier.

- Lettre de M. Ronald Angelil concernant l'avenir des finances et les investissements communaux datée du 13 février 2018(annexe I).
- Lettre de démission de M. le Conseiller communal Jean-Louis Radice suite à son élection à la Municipalité datée du 21 mars 2018 (annexe II).
- Lettre de démission du poste de Secrétaire suppléant avec effet au 31 janvier 2018 de M. Charly Rothen datée du 29 janvier 2018 (annexe III).
- Lettre de démission de la Municipalité avec effet au 31 janvier 2018 de M. le Municipal Didier Lannaz datée du 16 janvier 2018 (annexe IV) <sup>2</sup>.

Entré au Conseil communal en 2002, M. Didier Lannaz a rejoint la Municipalité en date du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au sein de laquelle il a œuvré durant près de sept ans à la tête du dicastère *Urbanisme et Mobilité*.

Au nom du Conseil, **Mme la Présidente** lui adresse ses remerciements pour tout le travail qu'il a accompli de même que pour son engagement en faveur de notre commune et lui souhaite plein succès pour une heureuse poursuite de sa carrière professionnelle.

#### **Au chapitre de l'élection complémentaire à la Municipalité :**

**Mme la Présidente** poursuit :

*« Une élection complémentaire a été arrêtée suite à la démission de M. le Municipal Didier Lannaz. Cette élection a eu lieu le dimanche 18 mars dernier. Les résultats ont été communiqués à 13h00 dans cette même salle où nous siégeons ce soir. Permettez-moi ici de souligner que j'ai été – tout comme les membres du Bureau – très étonnée du peu de personnes présentes, pas même un membre de l'exécutif. Vous connaissez bien sûr tous les résultats que je vous commente ci-après brièvement :*

Électeurs inscrits : 7'660      Taux de participation : 26%      Bulletins rentrés : 1'988

Est élu M. Jean-Louis Radice avec 1'217 voix. Mme Fabienne Crousaz a obtenu 685 voix. Trois voix éparses ont été enregistrées.

*Au nom du Conseil, j'adresse toutes mes félicitations à M. Jean-Louis Radice pour son élection à la Municipalité. Je souhaite également féliciter Mme Fabienne Crousaz pour son engagement politique et profite de lui témoigner ma reconnaissance d'avoir associé les membres du Bureau aux remerciements qu'elle a adressés aux personnes qui ont partagé cet événement électoral. »*

---

<sup>2</sup> Cette information a été communiquée aux membres du Conseil par mail du Greffe municipal en date du 11 janvier 2018.

## Au chapitre des votations :

### Votations fédérales du 4 mars 2018

Électeurs inscrits : 5'463    Taux de participation : 53.94%    Bulletins rentrés : 2'947

#### OBJET N° 1 : ARRETE FEDERAL DU 16 JUIN 2017 CONCERNANT LE NOUVEAU REGIME FINANCIER 2021

Blancs :	127
Nuls :	1
Valables :	2'819
Oui :	2'446 (86.77%)
Non :	373 (15.23%)

#### OBJET N° 2 : INITIATIVE POPULAIRE DU 11 DECEMBRE 2015 «OUI A LA SUPPRESSION DES REDEVANCES RADIO ET TELEVISION (SUPPRESSION DES REDEVANCES BILLAG)»

Blancs :	19
Nuls :	0
Valables :	2'928
Oui :	854 (29.17%)
Non :	2'074 (70.83%)

### Votation cantonale du 4 mars 2018

Électeurs inscrits : 5'463    Taux de participation : 53.94%    Bulletins rentrés : 2'947

#### OBJET N° 1 : INITIATIVE POPULAIRE «POUR LE REMBOURSEMENT DES SOINS DENTAIRE»

Blancs :	74
Nuls :	2
Valables :	2'871
Oui :	1'295 (45.11%)
Non :	1'576 (54.89%)

Avant de passer à l'ordre du jour, **Mme la Présidente** tient à remercier officiellement M. Charly Rothen, notre secrétaire suppléant démissionnaire :

*« Pour ceux d'entre vous étant depuis peu à Ecublens, je me permets de souligner que M. Charly Rothen, maître secondaire retraité après 37 ans d'enseignement à Ecublens, a été membre du Conseil communal de 1978 à 2006, assurant la charge de Secrétaire du Conseil de 1998 à 2006, année durant laquelle il a ensuite siégé à la Municipalité à la tête du dicastère Culture, Sports, Loisirs et Cultes, ceci jusqu'en 2011. Le 2 mai 2014, il a été élu secrétaire suppléant, mandat qu'il a assumé jusqu'au 31 janvier dernier.*

*En dehors de son engagement politique ainsi que dans diverses activités sportives en faveur de notre ville, c'est sous sa houlette qu'a été créé en 1978 le Volley-Ball Club d'Ecublens, connu de tous sous la désignation VBC Ecublens, dont il est Président fondateur. En sa qualité d'entraîneur et arbitre, il a su transmettre sa passion du sport à des centaines de jeunes de notre commune, voire des communes avoisinantes.*

*Cher Charly,*

*Sur le plan social, tu as plus d'une fois su trouver les mots justes et prêter une écoute attentive à de nombreux adolescents passant par une phase délicate ou traversée par le doute et le ques-*

tionnement propres à cette période de la vie. Grâce à ton appui, ils ont pu ainsi évoluer positivement et trouver leur voie dans notre société.

*Au nom de l'Assemblée réunie ici ce soir, je tiens, cher Charly, à t'adresser mes chaleureux remerciements et mes plus vives félicitations pour ton dévouement exemplaire à notre commune et tout particulièrement à sa jeunesse. Merci Charly pour ton exemple, ta générosité et ton attachante personnalité.*

*Permettez-moi ce soir – une fois n'est pas coutume – de m'adresser également à son épouse, Mme Chantal Rothen, qui depuis près de 40 ans assure la trésorerie du VBC. Chère Madame, je vous dis tout simplement, mais sincèrement, bravo et félicitations pour votre engagement auprès de votre mari au sein du VBC ! »*

Mme Chantal et M. Charly Rothen sont chaleureusement et longuement applaudis par l'Assemblée. En signe de reconnaissance tangible, une attention du Bureau du Conseil ainsi qu'un présent au nom du Conseil et des fleurs pour Madame leurs sont remis.

### **POINT 1      Approbation de l'ordre du jour**

**Mme la Présidente** précise qu'au point 3 de l'ordre du jour, nous aurons une assermentation au niveau de la Municipalité ainsi qu'une assermentation de deux nouveaux Conseillers communaux et d'une secrétaire suppléante. L'ordre du jour tel qu'envoyé est **accepté à l'unanimité**.

### **POINT 2      Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 8 décembre 2017**

**Mme la Présidente**, avant d'ouvrir la discussion sur ce procès-verbal, passe la parole à Mme Junod Napoletano, secrétaire, qui signale la correction suivante :

*« En page 15, 3<sup>ème</sup> § depuis le bas, il s'agit de remplacer dans la phrase suivante « Lors de la prochaine rencontre avec les TL, l'AVIVO reviendra sur ce sujet en imposant sa position », par « en exposant sa position ». L'AVIVO n'est bien sûr pas en position de pouvoir imposer quoi que ce soit aux TL. Par contre, elle peut toujours exposer sa position ... Je remercie M. Jean-Paul Dudt de m'avoir signalé cette coquille. »*

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Au vote, ce document est **accepté tel que modifié à l'unanimité**.

### **POINT 3      Election du secrétaire suppléant**

**Mme la Présidente** rappelle ce qui suit : Par courriel du 2 février 2018, le Conseil a été informé de la démission de notre secrétaire suppléant, M. Charly Rothen, avec effet au 31 janvier 2018. Invitation a été faite à tout membre du Conseil intéressé à lui succéder de lui faire parvenir son dossier de candidature sous la forme d'un bref CV et d'une lettre de motivation avec un délai au 5 mars 2018. Un seul dossier, hors Conseil, lui est parvenu.

C'est donc avec plaisir qu'elle présente la candidature de Mme Gaëlle Weissert en donnant lecture de sa lettre de motivation (annexe V).

Le Bureau l'a rencontrée en date du 6 mars 2018. Mme Weissert est au bénéfice d'une double formation, commerciale et paramédicale. Son parcours professionnel diversifié, démontrant une polyvalence certaine et toutes les qualités requises pour le poste de secrétaire suppléante, ainsi que sa personnalité ouverte font que le Bureau du Conseil propose sans réserve sa candidature à l'Assemblée.

**Mme la Présidente**, considérant qu'il n'y a qu'une seule candidate pour cette fonction, propose d'élire tacitement, par acclamation, Mme Gaëlle Weissert en qualité de Secrétaire suppléante du Conseil.

Avec les félicitations de **Mme la Présidente** qui se réjouit de l'accueillir au Bureau du Conseil, Mme Gaëlle Weissert est élue Secrétaire suppléante, avec entrée en fonction dès qu'elle aura prêté serment.

#### **POINT 4      Assermentations**

**Mme la Présidente**, comme mentionné lors de l'approbation de l'ordre du jour, rappelle que l'Assemblée doit procéder à l'assermentation d'un Conseiller Municipal en la personne de M. Jean-Louis Radice et de deux Conseillers communaux, soit, respectivement :

- 1) M. Christian Corbaz, en remplacement de M. Jean-Louis Radice (Forum), nouvellement élu à la Municipalité.
- 2) M. Alessandro Stio, en remplacement de Mme Christine Meyer Favey (PL + ID) démissionnaire au 31 décembre 2017 (cf. procès-verbal du 8 décembre 2017).

de même que de :

- 3) Mme Gaëlle Weissert, qui vient d'être élue par l'Assemblée, succédant à M. Charly Rothen en qualité de Secrétaire suppléante.

Pour ce faire, elle se propose de procéder en deux temps :

- 1° Assermentation du nouveau Conseiller Municipal.
- 2° Assermentation des deux nouveaux Conseillers communaux et de notre Secrétaire suppléante.

Elle rappelle brièvement la procédure y relative :

*« Je vais appeler M. Jean-Louis Radice à venir devant la tribune, puis, je lirai le serment que chaque Conseiller municipal doit prêter lors de son assermentation. Je nommerai alors M. Radice qui, à ce moment, lèvera la main droite en disant « je le promets ». Après lecture du serment et promesse faite, il pourra rejoindre les rangs de la Municipalité.*

*Je procéderai ensuite de même avec les trois autres personnes à assermenter qui, pour les Conseillers communaux, rejoindront les rangs du Conseil, pour Mme Weissert, la place qui lui est d'ores et déjà réservée.*

*J'appelle donc M. Radice à venir devant la tribune et prie les membres du Conseil de bien vouloir se lever. »*

Après lecture du serment, puis promesse faite, sous les applaudissements de l'Assemblée :

- 1) M. Radice rejoint les rangs de la Municipalité.
- 2) MM. Alessandro Stio et Christian Corbaz ceux du Conseil et Mme Gaëlle Weissert, la place qui lui est attribuée.

**⇒ L'effectif passe à 60 Conseillers présents.**

#### **POINT 5      Nomination au sein de la Commission de gestion**

**Mme la Présidente** rappelle que l'Assemblée doit procéder au remplacement de Mme Christine Meyer Favey au sein de cette Commission. Elle attend les propositions de l'Assemblée.

**Mme Fabienne Crousaz**, au nom du groupe PLR + ID, propose la candidature de M. Alessandro Stio.

**Mme la Présidente** demande s'il y a d'autres propositions. Tel n'étant pas le cas, elle invite l'Assemblée à élire tacitement **M. Alessandro Stio** par acclamation.

**POINT 6**      **Préavis n° 2018/01 – Mon Repos – Remplacement de l'ascenseur et transformation de la salle des réceptions – Demande de crédit de construction**

**Mme la Présidente** passe la parole à Mme Alice Krug pour la lecture des conclusions du rapport de la Commission ad hoc, puis à Mme Christiane Roy Blanchoud pour celles de la Commission des finances (ci-après COFI) :

Considérant que ledit rapport inclut un vœu relatif à la *Transformation de la salle des réceptions*, Mme Krug rappelle le passage le mentionnant :

VŒU DE LA COMMISSION AD HOC :

*« Comme les salles du Motty ne seront pas utilisées pendant deux ans, cette opportunité paraît intéressante. La Commission émet le vœu qu'elle soit également mise à disposition des groupes. »*

Les conclusions du rapport de la Commission ad hoc sont les suivantes :

*« Après délibération, la Commission décide de se prononcer séparément sur les deux objets. Elle est favorable à l'unanimité au remplacement de l'ascenseur et se prononce en faveur de la transformation de la salle des réceptions par quatre voix contre une. Elle vous recommande, par conséquent, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter les conclusions du préavis n°2018/01 telles que présentées.»*

**Mme Christiane Roy Blanchoud** donne lecture de l'entier de ce rapport dont les conclusions sont les suivantes :

*« Finalement, la Commission des finances juge que cette partie du préavis [Transformation de la salle des réceptions] doit être revue par la Municipalité et doit être précisée plus clairement. Elle espère aussi un budget plus modeste affiné avec des chiffres tangibles.*

*Arrivée aux termes de ses délibérations, la Commission des finances vous recommande à l'unanimité des membres présents d'amender les conclusions du préavis de la manière suivante :*

- 1) *d'accepter le projet de remplacement de l'ascenseur selon le présent préavis ;*
- 2) *d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 190'000.-- (cent nonante mille francs) pour sa réalisation.*

*Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 351 « Bâtiments administratifs et techniques » et la nature n° 5030 « Bâtiments et constructions », plus précisément dans le compte n° 351.5030.219 « Mon Repos - Remplacement de l'ascenseur et transformation de la salle des réceptions.*

*Cette dépense sera amortie en 10 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes.*

*Enfin, la Commission des finances vous recommande à l'unanimité, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'adopter le préavis ainsi amendé. »*

**Mme la Présidente**, après remerciements à Mmes Alice Krug pour le rapport de la Commission ad hoc et Christiane Roy Blanchoud pour celui de la Commission des finances, propose de traiter ce préavis en deux parties distinctes : *Ascenseur* et *Salle des réceptions*, en débutant par la *Salle des réceptions* qui fait l'objet d'un amendement de la COFI. L'Assemblée reviendra en deuxième partie sur le traitement concernant l'*Ascenseur*.

#### **SALLE DES RÉCEPTIONS :**

La discussion est ouverte sur l'amendement proposé par la COFI.

**Mme Danièle Petoud, Municipale**, en préambule, remercie Mme la Présidente d'avoir proposé le traitement de ce préavis en deux parties distinctes.

Elle regrette que le Conseil n'ait posé aucune question. Il aurait été en effet peut-être plus simple d'y répondre directement. Aussi, elle se propose de donner plusieurs explications – tout en priant l'Assemblée d'intervenir si besoin était – de manière à clarifier toute interrogation relative à cette partie du préavis et de préciser également certains aspects financiers de manière plus globale, éléments qui n'ont pas été repris dans le rapport de la COFI visant tout particulièrement à déterminer si la commune a la capacité financière d'investir Fr. 160'000.00 ou pas.

Préalablement aux détails concernant les données financières, elle souhaite reprendre plusieurs mentions du rapport de la COFI [apparaissent ci-après en retrait et *caractères italiques*] :

*L'ensemble du projet de ce préavis apparaissait au budget 2017 pour un montant de Fr. 260'000.00 et a été porté au budget 2018 pour un montant de Fr. 245'000.00.*

Il ne s'agit ici pas du budget, mais du Plan des investissements. Pour l'exercice 2017, le montant y était inscrit à Fr. 260'000.00.

Par *Communication municipale* du 6 octobre 2016 <sup>3</sup>, le Conseil a été informé qu'une offre avait été demandée à un bureau d'architectes d'intérieur. Honoraires : Fr. 15'000.00. Sous déduction de ceux-ci du montant de Fr. 260'000.00 précité, nous parvenons à Fr. 245'000.00, tel qu'inscrit au Plan des investissements 2018.

A noter que ce Plan établi par notre Boursier communal se base sur le financement à consentir pour les projets à venir. Ce qui a déjà été financé – dans le cas qui nous occupe, les honoraires du bureau d'architectes d'intérieur pour leurs travaux réalisés entre septembre 2016 et le printemps 2017 à hauteur de Fr. 15'000.00 – n'est donc pas inclut au Plan des investissements, puisque déjà « payé et financé par la trésorerie ». Ceci ne correspond pas un changement du mode de procéder.

*Il nous est en fin de compte demandé un crédit global de Fr. 350'000.00, soit Fr. 105'000.00 de plus qu'estimé à l'établissement du budget 2018.*

Dans cette même optique, ce n'est plus Fr. 105'000.00, mais bien Fr. 90'000.00 de plus, montant correspondant à :

- + Fr. 82'000.00 pour l'ascenseur – la Municipalité ayant finalement opté pour la variante n° 2 privilégiant un ascenseur totalement vitré, d'un coût nettement plus élevé que la variante n° 1 correspondant à un ascenseur standard (isolation de la cage d'ascenseur existante par l'extérieur et crépis de finition), de loin plus économique et
- + Fr.8'000.00 seulement pour la Salle des conférences.

---

<sup>3</sup> Point 4 – Remplacement de l'ascenseur et rénovation de la salle des réceptions – Demande de crédit d'études.



**Mme la Municipale** poursuit.

*A savoir aussi que les éléments d'habillage doivent encore être vérifiés par l'ingénieur acousticien dont les honoraires prévus s'élèvent à Fr. 15'000.00 au préavis.*

Elle apporte une correction à cet montant : Référence faite au préavis, les honoraires acousticiens s'élèvent à Fr. 3'000.00 et non pas à Fr. 15'000.00.

*Le préavis fait d'ailleurs bel et bien état d'un budget « estimatif » des travaux [...]*

Concernant le budget *estimatif*, il sera étayé ci-après.

*[...] la Municipalité [...] nous présente un projet aussi peu abouti et peu en adéquation avec la dépense globale prévue au plan des investissements.*

Considérant le temps consacré à ce projet et la volonté émise par la Municipalité, le Conseil peut être assuré qu'il a fait l'objet d'un travail important. Si demande a été faite à un bureau d'architecture intérieure d'effectuer un travail, les collaborateurs communaux se sont en parallèle beaucoup investis pour finaliser le tout et ainsi parvenir au préavis présenté ce jour. Ce n'est donc pas un *projet peu abouti*.

Pour le reste [*peu en adéquation avec la dépense globale*], il s'agit d'y lier la variante n° 2 de l'ascenseur et non pas la rénovation proposée pour la salle des réceptions.

**Mme la Municipale** remercie la COFI qui, dans son rapport a repris un certain nombre d'éléments sur les postes du budget qui lui ont été transmis suite à leur séance avec la Municipalité et poursuit en détaillant le *budget estimatif* des travaux tel que décliné au point 6.2 – *Transformation de la salle des réceptions*, page 7 du préavis :

Démolition	Fr.	1'500.00	Ce poste n'appelle pas de commentaires particuliers.	
Installation de chantier et évacuation	Fr.	1'500.00	Ce poste n'appelle pas de commentaires particuliers.	
Electricité et lustrerie	Fr.	20'000.00	L'offre reçue d'un prestataire en électricité s'élevait à Fr. 38'000.00. Le service en charge de ce préavis ayant trouvé cette somme trop élevée, il a été convenu que deux concierges communaux électriciens de formation effectueront la majeure partie des travaux d'électricité. Resteront à acquérir les éléments concernant entre autres la lustrerie.	
Installations sanitaires	Fr.	1'000.00		Ce poste n'appelle pas de commentaires particuliers.
Agencement de cuisine	Fr.	20'000.00	Appareils électroménagers (lave-vaisselle, réfrigérateur, armoire à vin en classe énergétique A +++): Fr. 5'500.00. Plan de travail en granit pour des raisons de durabilité : Fr. 6'400.00. Sol, meubles, robinetterie et évier : Fr. 8'100.00.	
Menuiseries (parois, meuble audio/vidéo)	Fr.	25'000.00		Soumissions rentrées : Fr. 10'000.00 pour un meuble sur mesure pour encasturer l'écran audio/vidéo.
				Parois en bois permettant d'améliorer l'acoustique.

Revêtement de sol	Fr.	15'000.00	}	Afin de pouvoir maintenir la voûte et garder l'esthétique de la salle, mais aussi d'améliorer l'acoustique, revêtement en parquet chêne de qualité en lieu et place des dalles actuelles.
Plâtrerie/Peinture	Fr.	10'000.00		Soumission rentrée.
Panneaux acoustiques	Fr.	10'000.00	}	Ce poste devrait être lié aux <i>Honoraires de l'ingénieur acousticien</i> (Fr. 3'000.00). Lui seul pourra nous préciser s'il faut ajouter de la laine de verre derrière les panneaux en bois qui recouvriront les murs de même qu'avant la pose du crépi acoustique sur les voûtes. Si l'ingénieur acousticien estime que les autres mesures prévues pour l'amélioration de l'acoustique sont suffisantes, cette dépense ne sera alors pas nécessaire.
Honoraires architecte d'intérieur	Fr.	15'000.00		Déjà relevé précédemment : La <i>Communication municipale</i> y relative [voir plus haut] annonçait d'ailleurs déjà le traitement des deux objets dans un seul préavis.
Honoraires acousticien	Fr.	3'000.00	-	
Mobilier et matériel audio/vidéo	Fr.	25'000.00	}	Beamer, écran, son, câblage : Fr. 8'000.00 Mobilier : 10 tables et 24 chaises à fr. 352.00 l'unité. Divers et décoration : Fr. 5'000.00.
Divers et imprévus (env. 10 %)	Fr.	13'000.00		Comme indiqué préalablement, les panneaux acoustiques ne s'avéreront peut-être pas nécessaires. Au final, il serait donc possible que le montant total de cette dépense avoisine Fr. 150'000.00 et non pas Fr. 160'000.00. Dans l'attente de l'approbation du Conseil, il a été estimé préférable de ne pas engager des frais pour les honoraires de l'acousticien.
<b>Total TTC</b>	<b>Fr.</b>	<b>160'000.00</b>		

**Mme la Municipale** poursuit. Elle saisit l'occasion qui lui est donnée pour répondre à une préoccupation de la Commission ad hoc *qui souhaite s'assurer que l'ancien mobilier soit dès lors utilisé ailleurs et non débarrassé* : Les tables sont en bon état, mais elles sont particulièrement lourdes, non pliables et difficiles à déplacer aisément (besoin de main d'œuvre). Elles ne conviennent donc pas à une salle dans laquelle le mobilier doit pouvoir être fréquemment déplacé. Ce mobilier, incluant les chaises en cannage, avait été initialement retenu car il convenait pleinement à son usage, soit agrémenter une cave.

Les plans de la nouvelle auberge communale prévoient une cave à vin au sous-sol qui pourrait accueillir ce style de mobilier. Pour le surplus, il pourrait être vendu à des personnes ayant une cave ou un carnotzet.

L'option est aujourd'hui de pouvoir disposer d'une vraie salle de réception, digne de notre ville.

Quant au VŒU de la Commission ad hoc : Il est évident que cette salle des réceptions pourra être mise à disposition des groupes politiques – peut-être pas à des sociétés locales – puisqu'il s'agit d'une salle autonome et à laquelle on accède depuis l'extérieur.

**M. Hervé Perret**, pour avoir siégé lui-même au sein de cette commission, à la lumière du rapport rédigé par la COFI et de toutes les réponses fournies ce soir par Mme la Municipale au cours de

son intervention d'une dizaine de minutes, se déclare assez stupéfait que ladite Commission n'ait pas été en mesure de se positionner face à cet investissement. Il émet donc tous ses doutes : de savoir si ses anciens collègues de la COFI avaient eu tous les détails sur cet objet, ne seraient-ils pas parvenus à se prononcer sur cet investissement de l'ordre de Fr. 160'000.00 ?

La première question qu'il se pose : Mme la Municipale était-elle présente lors de la séance durant laquelle la Commission des finances a siégé pour ce préavis ?

Quant au fait de savoir si la commune peut effectivement se permettre cet investissement, il laissera le soin à tout un chacun de se faire sa propre idée, relevant au passage la capacité d'autofinancement d'Ecublens avoisinant actuellement quasi 0% ...

**M. Michele Mossi** a le sentiment que l'on effectue actuellement en plenum le travail normalement accompli par une commission avant discussions en séance du Conseil. S'il ne se déclare pas choqué des coûts budgétés qui sont mentionnés dans le préavis, il est par contre très surpris de ne pas y voir le programme d'utilisation de cette salle des réceptions.

Proposition est faite d'un montant de quelque Fr. 160'000.00 pour la rénovation d'une salle, mais pour quel usage ? Une cuisinette y est prévue avec quatre plaques. Ce lieu pouvant accueillir jusqu'à une quarantaine de personnes, il constate que l'on ne peut rien cuisiner avec cet équipement. Pourquoi donc prévoir une cuisine ? On y prévoit un équipement audio / vidéo avec beamer. Mais là également, cet équipement est-il en adéquation avec l'utilisation future de cette salle ? Combien de fois a-t-elle été utilisée jusqu'à ce jour ? Quelques fois par an pour une fondue réunissant la Municipalité, selon les dires de certains. Avant de voter sur cet investissement, il souhaiterait connaître son objectif.

En l'état, il n'est pas prêt à accepter ce préavis par le simple fait qu'il n'en voit pas forcément l'utilité. Il ignore si cette salle une fois rénovée sera en concurrence avec celles qui seront disponibles au Motty d'ici à deux ans et si elle sera utilisée tel que le décrit Mme la Municipale.

En conclusion, pour ce qui le concerne, il renverrait ce préavis à la Municipalité afin qu'il soit plus étoffé et que l'on nous présente un programme d'utilisation en cohérence à l'investissement à consentir. Il n'est donc pas prêt à accepter la deuxième partie de ce préavis n° 2018/01, à l'inverse de la première concernant l'Ascenseur qui ne lui pose aucun problème.

**Mme la Municipale** remercie M. Michele Mossi pour sa question. Elle précise qu'il est difficile de tenir des réunions dans la Salle de la Municipalité, à moins qu'un Municipal y participe, pour des raisons liées à la confidentialité des lieux.

Comme évoqué lors des échanges avec la Commission ad hoc, les besoins d'utiliser une salle de réunion pour les collaborateurs / chefs de service travaillant dans ce bâtiment, voire d'autres bâtiments administratifs, sont réels : rencontres entre chefs de service, réception de mandataires externes, etc.

Il y a bien une salle de réunion située au premier étage. Néanmoins, notre commune se développe et les besoins en personnel évoluent de pair. Il est d'ailleurs fort probable que la Municipalité doive très prochainement réaliser un réaménagement des bureaux en considérant l'espace offert par cet espace.

La nécessité d'avoir une salle disponible en tout temps existe donc bien, tant pour les services installés au chemin de la Colline que pour d'autres services communaux qui recevraient des participants à tel ou tel événement ayan lieu à Mon Repos.

Le Greffe ou le Service de la culture sont appelés à organiser des séances ou à recevoir des invités externes. La Municipalité reçoit quant à elle régulièrement les membres de la COFI ou de la COGEST, voire le Bureau du Conseil ainsi que des invités externes. Il serait bienvenu de pouvoir recevoir dans une salle se prêtant à des présentations et aux échanges dans un cadre

adéquat, bénéficiant d'une acoustique correcte et en fin de séance être à même de convier les participants au verre de l'amitié dans un cadre agréable.

**Départ de M. Charles-Henri Hayoz ⇨ 59 Conseillers présents.**

**Mme la Municipale** conclut. Il est important que la Municipalité ou les services concernés puissent recevoir dans un endroit digne de notre Commune.

La parole n'est plus demandée, la discussion sur cet amendement est close.

**Mme la Présidente** rappelle à l'Assemblée que le vote sur les amendements laisse entière liberté de vote sur le fond du préavis.

Au vote, **cet amendement est accepté par 38 voix pour, 13 contre et 5 abstentions.**

**Mme la Présidente** ouvre la discussion sur la première partie de ce préavis.

#### **REPLACEMENT DE L'ASCENSEUR :**

La parole n'étant pas sollicitée, la discussion est close.

Au vote, le préavis n° 2018/01 est **accepté tel qu'amendé à une large majorité, 1 voix contraire et 4 abstentions.**

En conséquence :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD**

- vu le préavis municipal n° 2018/01,
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **DECIDE**

- 1) d'accepter le projet de remplacement de l'ascenseur ~~et de la rénovation de la salle des réceptions~~, selon le présent préavis ;
- 2) d'accorder à la Municipalité un crédit de ~~Fr. 350'000.-- (trois-cent-cinquante mille francs)~~ Fr. 190'000.-- (cent nonante mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 351 « Bâtiments administratifs et techniques » et la nature n° 5030 « Bâtiments et constructions », plus précisément dans le compte n° 351.5030.219 « Mon Repos - Remplacement de l'ascenseur et transformation de la salle des réceptions ».

Cette dépense sera amortie en 10 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes.

**M. Michele Mossi** intervient, précisant qu'il n'a peut-être pas compris le déroulement au court duquel il lui apparaît que le Conseil a voté pour séparer la discussion sur les deux objets de ce préavis. L'on vient de voter maintenant sur le premier objet concernant le *remplacement de l'ascenseur*, mais que l'on ne s'est pas prononcé sur le refus ou l'acceptation du second objet.

**Mme Anne Guyaz** précise que l'amendement proposé par la COFI n'était pas de séparer les deux objets de ce préavis mais d'en amender les conclusions en supprimant la partie conce-

nant la *rénovation de la Salle des réceptions*. Le vote sur cet amendement revenait donc à accepter cette recommandation.

**POINT 7**      **Préavis n° 2018/02** – Réaménagement de la place de jeux des Esserts –  
Demande de crédit de construction

**Mme la Présidente** passe la parole à M. Guillaume Leuba pour la lecture des conclusions du rapport de la Commission ad hoc, puis à Mme Christiane Roy Blanchoud pour celles de la COFI :

*« Après délibération, la commission vous recommande à l'unanimité, Mesdames et Messieurs les conseillers, d'accepter le préavis tel que présenté. »*

Les conclusions de la COFI sont les suivantes :

*« La Commission des finances, après délibération, vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, à l'unanimité des membres présents, d'accorder à la Municipalité, un crédit de Frs 149'000.00 pour le réaménagement de la place de jeux des Esserts. »*

**Mme la Présidente** ouvre la discussion sur ce préavis.

**Mme Alice Krug** souhaite intervenir. Le texte de son intervention est reporté ci-après en son entier :

*« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,*

*Je souhaite faire le plus brièvement possible quelques commentaires sur le choix des jeux et quelques autres installations.*

*En préambule, je pense qu'il est important de se pencher sur ce qui peut paraître peut-être de l'ordre du détail lorsqu'on planifie l'aménagement d'un parc. En effet, bien des jeux créés à l'intention des enfants ne sont quasiment jamais utilisés et à l'inverse, à certains endroits, les enfants font la file pour attendre le moment de jouer. Les places de jeux sont des endroits où l'on doit rechercher à faciliter la socialisation des enfants mais aussi celle des adultes (pas seulement lors de pique-niques !). Cette socialisation ne doit pas passer en dernière position.*

*Nous avons toutes et tous remarqué à quel point les jeux de toboggan et balançoire sont des classiques au succès éternel (certains d'entre nous regrettent certainement la disparition des tourniquets en raison du danger effroyable qu'ils représentent), mais nous voyons aussi l'inutilité totale de certains jeux qu'on nous propose vraisemblablement en «multipack» à l'achat, j'imagine. Le choix des jeux actuellement proposés me fait cette impression.*

*On nous dit, et je cite le préavis en point 2, que «les installations actuelles sont vieillissantes et présentent une sécurité insuffisante à l'exception du grand jeu principal. » Je souhaite donc premièrement **savoir en quoi la structure " maison labyrinthe " par exemple que certains connaissent peut-être est considérée comme dangereuse ?** Si ce n'est pas le cas, en quoi peut-on dire qu'elle est trop vieille quand tant d'enfants y jouent encore ? Je profite pour signaler que bon nombre de parents traversent Ecublens pour venir à cet endroit précis qui connaît donc un grand succès. C'est un endroit où les enfants peuvent jouer ensemble et non pas seulement chacun à leur tour comme partout ailleurs. Mais j'imagine malheureusement qu'il est trop tard pour le sauver.*

*J'aimerais également faire la critique constructive des jeux proposés en page 1 des annexes au préavis :*

*Premièrement, en ce qui concerne la position n° 1, le " Magic' color, la balançoire New Wave ", je pense qu'il serait souhaitable que l'une des balançoires soit sécurisée pour les plus petits (balan-*

çoire-culottes) qui ne peuvent se tenir tout seul sur la balançoire. Si les balançoires sont convoitées par tous les enfants, les parents sont toujours à la recherche des endroits où de telles balançoires existent. Un deuxième banc (pas sur la même ligne) serait certainement l'occasion pour les parents qui surveillent de se retrouver.

Les jeux n° 2 et n° 3, selon mes observations et certainement celles de la plupart des mamans et des papas qui fréquentent ces places de jeux, n'ont d'utilité que s'ils sont placés à proximité (sans y être collés) des jeux de balançoire pour occuper les moments d'attente des enfants. Je doute très fortement qu'ils soient utilisés s'ils sont isolés. Les enfants cherchent à faire dans les parcs ce qu'ils ne peuvent pas faire à la maison.

Les jeux n° 5 et n° 6 seraient plus utilisés s'ils étaient parallèles l'un à l'autre, car les enfants y simulent des courses, etc. Lorsqu'ils sont isolés, idem, ces jeux ne sont pas très convoités.

Enfin, une dernière remarque concernant cette fois la table de pique-nique couverte. Si je comprends bien qu'elle puisse séduire visuellement, cette table n'est, (à mon avis toujours), pas très bien pensée car l'ombre se déplace et le toit est fixe. Par contre, ce type de toit est l'endroit propice pour les oiseaux qui se feront un plaisir de décorer les bancs à leur façon, ce qui impliquera un nettoyage régulier des services ou un abandon du lieu pour les pique-niques. Mais n'ayant pas sous les yeux la dimension du toit, j'imagine et j'espère que ce problème a été calculé. L'ombre est également un facteur décisif dans la fréquentation d'une place de jeu.

En conclusion et suite à ces commentaires, je formule le vœu que l'aménagement de la place de jeux et plus précisément le choix des jeux et des emplacements soient repensés de façon à y intégrer les pratiques réelles des enfants, les enjeux relatifs à leur socialisation ainsi qu'à celle des adultes qui les accompagnent.

Je vous remercie. »

L'intervention de **Mme Krug** est saluée par des applaudissements.

Vœu de Mme Alice Krug – Préavis n° 2018/02 :

« Que l'aménagement de la place de jeux et plus précisément le choix des jeux et des emplacements soient repensés de façon à y intégrer les pratiques réelles des enfants, les enjeux relatifs à leur socialisation ainsi qu'à celle des adultes qui les accompagnent. »

**M. Jean Cavalli, Municipal**, remercie Mme Krug pour son intervention. Comme le dit l'expression : *Le Diable se cache dans les détails*. Il tient toutefois d'emblée à rassurer Mme la Conseillère Krug.

La préparation de ce préavis a été effectuée avec bon sens. Le chef du Service des travaux qui a dirigé ce préavis aura bientôt son cinquième enfant en bas âge à la maison. En outre, l'entier de l'aménagement de ce parc n'apparaît pas dans son entier. Il y a des installations existantes qui resteront, d'autres ne figurant pas dans le préavis, car ne faisant pas l'objet du crédit demandé, telles que quelques dalles déjà posées pour accueillir une place de pique-nique avec des arbres.

En termes chiffrés, le poste des jeux ne représente certainement pas la plus grande partie financière de ce préavis, ces fournitures s'élevant à Fr 30'000.00. Le plus onéreux reste comme toujours les travaux de terrassement ainsi que les fondations, les revêtements et les cheminements.

Cela étant, concernant la réalisation de cette place, le procès-verbal de la présente séance relatera certainement fidèlement l'intervention de Mme Krug, ce qui permettra de réfléchir et de s'adapter aux suggestions ainsi formulées. **M. le Municipal** lui adresse ses remerciements pour son appréciation et précise qu'il en sera tenu compte.

**M. Christophe Cartier** connaissant également cette place de jeux émet lui aussi un vœu. S'agissant d'un espace clos et ayant constaté plus d'une fois que les portails restent régulièrement ouverts, il est facile pour un chien non tenu en laisse d'y pénétrer ou encore, de laisser

échapper ces chères petites têtes blondes pendant que les parents s'occupent de leurs autres enfants.

Vœu de M. Christophe Cartier – Préavis n° 2018/02 (annexe VI) :

*« Que les portes d'accès au parc soient munies de ferme-porte adéquat (type ressort) et de poignées inversées, ouverture de la porte en poussant la poignée contre le haut.*

*Ceci permettra de sécuriser en partie le site qui est complètement clôturé et évitera que les portes restent ouvertes. »*

**Mme Anne Oppliger Goudet** souhaite s'assurer que le Municipalité veille à ce que le gazon synthétique qui sera posé autour des jeux ne contiendra pas de granulés, dont on parle actuellement beaucoup, issus de pneus recyclés et contenant de fortes concentrations d'agents cancérigènes ainsi que d'autres substances nuisibles pour la santé.

**M. Jean Cavalli, Municipal**, rassure d'emblée Mme Oppliger Goudet à ce sujet. Une investigation a été effectuée sur ce point et il n'y aura aucun remplissage sur cette zone avec le granulé mentionné. Le remplissage se fera avec des produits de bonne qualité et dans tous les cas pas avec le matériel mentionné, soit des pneus recyclés. Cette remarque a donc bien été anticipée par le Service des travaux.

La parole n'étant plus sollicitée, la discussion est close.

Au vote, le préavis n° 2018/02 tel que présenté est **accepté à une très large majorité avec 2 abstentions.**

En conséquence :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD**

- vu le préavis municipal n° 2018/02,
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **DECIDE**

- 1) d'accepter le projet de réaménagement de la place de jeux des Esserts, selon le présent préavis ;
- 2) d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 149'000.00 (cent quarante-neuf mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 440 « Parcs et promenades » et la nature n° 5010 « Ouvrage de génie civil », plus précisément dans le compte n° 440.5010.132 « Réaménagement place de jeux des Esserts ».

Elle sera amortie en une seule fois dès la fin des travaux. L'amortissement sera compensé par un prélèvement dans le fonds de réserve pour investissements futurs, compte n° 9282.11.

#### **POINT 8      Divers**

**Mme la Présidente**, avant d'ouvrir la discussion sur les *Divers*, souhaite prendre la parole :

*« Je ne saurais présider ce Conseil ce soir sans mentionner un événement particulier. Voici 40 ans que l'une de nos Conseillères ici présente rejoignait les rangs du législatif. En effet, c'est en 1978 que Mme Francine Bruni est entrée au Conseil communal d'Ecublens et a depuis lors, sans*

*discontinuer, siégé au sein de cette Assemblée. En notre nom à tous, je lui adresse mes plus sincères félicitations pour ce jubilaire exceptionnel et vous propose de l'applaudir chaleureusement ! »*

Un bouquet de fleurs est remis à Mme la Conseillère Francine Bruni qui est longuement applaudie par l'Assemblée.

**Mme la Présidente** ouvre la discussion sur les Divers.

**M. Charles Koller** souhaite revenir sur le rapport établi par la Commission des finances pour le préavis n° 2018/01. S'agissant d'un constat général, il n'a pas voulu intervenir durant le traitement du préavis concerné.

Pour beaucoup, la COFI a comme unique rôle de se poser la question suivante : *La Commune a-t-elle la capacité financière d'absorber une future dépense ?* Pour lui, le travail de cette commission ne doit pas s'arrêter là. Elle doit veiller à ce que les montants engagés soient le résultat d'une analyse et d'une prise de décision. Elle peut donc veiller à ce que les différents postes au budget puissent être justifiés par notre Municipalité. Il remercie la COFI et l'encourage à continuer de poser les bonnes questions pour veiller à ce que les montants engagés par notre Commune soient justifiés et en adéquation avec la réalité.

**M. Christophe Cartier** intervient sur deux points et pose une question :

**1 – ERM :** En tant de délégué au Conseil intercommunal de l'ERM (Station d'Épuration de la Région Morgienne), il informe le Conseil qu'en date du 14 mars dernier, l'Assemblée dudit Conseil a accepté l'adhésion de la Commune d'Echandens auprès de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région morgienne, ceci sous réserve de l'acceptation du Conseil communal d'Echandens.

**2 – Bureau de vote du Pontet :** Scrutateur au bureau de vote ce dimanche 18 mars écoulé, il a constaté que la porte d'entrée du Collège se ferme automatiquement, puisque les votations / élections ont lieu le dimanche. Aucun des trois scrutateurs n'ayant de clé, la porte est donc restée entrouverte. Avec la bise, les couloirs sont plutôt froids ... Une réflexion pourrait être apportée à cet endroit.

**QUESTION :** CSCE (Centre Socioculturel Ecublens) :

Il a dernièrement constaté qu'il y avait à nouveau un chauffage provisoire au CSCE. A quoi en est-on avec ce chauffage à pellets ?

**Mme Danièle Petoud, Municipale,** précise qu'il ne s'agit pas du système de chauffage à pellets. Il y a effectivement eu un nouveau problème avec le silo, mais cette affaire ayant fait l'objet d'une enquête pénale <sup>4</sup> est toujours pendante par-devant les instances concernées.

**M. Nicolas Morel** souhaite exprimer un double Vœu qu'il introduit par un préambule incluant les tenants et aboutissants, avec pour titre : *Pour que la volonté des Ecublanaïses et des Ecublanaïses soit entendue en matière de sortie du nucléaire.* Il en donne lecture (annexe VII).

Vœu de M. Nicolas Morel :

- «1) Que la Municipalité se prononce quant à sa position sur le projet de révision d'ordonnances.
- 2) Que la Municipalité réponde à la consultation, dans le sens du résultat exprimé par les urnes. »

**M. Jean-Paul Dudt** intervient sur trois points différents <sup>5</sup>:

---

<sup>4</sup> Communications municipales du 23 mars 2017 : Point 1 – Chaufferie du Centre Socioculturel d'Ecublens.



**1 - Brochure Ecublens Ville et Campagne** reçue dernièrement dans les boîtes-aux-lettres : Cette publication contient de nombreuses informations utiles et intéressantes. Contrairement à certaines brochures – notamment en France où le portrait du Maire apparaît à plusieurs reprises – la Municipalité et M. le Syndic ont été très modestes, il les en félicite. Cependant, il estime cette brochure quelque peu *polluée* par le grand nombre de publicités qui y sont insérées. Selon lui, on peine quelques fois à distinguer ce qui est publicité de l'information sur la commune.

QUESTION : Combien rapporte cette publicité visant, il le comprend bien, à couvrir une partie des coûts de cette publication ? Une ville comme Ecublens ne pourrait-elle se permettre de disposer d'une plaquette sans publicité ?

**M. Christian Maeder, Syndic**, remercie M. Dudt pour ses éloges quant à la discrétion de la Municipalité dans cette brochure. En l'état, il n'est pas choqué quant à l'espace occupé par la publicité. Si celui-ci devait dépasser un pourcentage admissible, il serait dès lors limité.

Appréciée des écoliers et écolières d'Ecublens, cette publication est intégralement payée par la publicité des annonceurs. Inédit, la société qui la publie en accord avec la commune d'Ecublens, s'occupe également du démarchage auprès de ceux-ci qui sont conviés à un apéritif par la Municipalité en signe de remerciements pour leur soutien.

**2 – Transmission des résultats communaux suite aux votations** : M. Dudt a constaté, du moins pour les deux dernières votations, que les résultats d'Ecublens sont publiés très tardivement. Lors des votations du 4 mars 2018, ceux de Lausanne, Renens et Chavannes-près-Renens étaient consultables sur le site cantonal bien avant ceux d'Ecublens. Il se demande à quoi cela est dû et si l'on pourrait y remédier.

**Mme Chantal Junod Napoletano** souhaite apporter une précision concernant ce point : Le 4 mars écoulé (votations fédérales et une votation cantonale), les résultats ont été transmis sauf erreur au Canton aux environs de 12h45. Le Bureau électoral essaye d'ailleurs de respecter cet horaire. Cependant, avant de pouvoir boucler, il s'agit d'attendre la fermeture du Bureau de vote du Pontet à 11h30 et laisser le temps nécessaire à l'huissier du Conseil d'amener les dernières enveloppes. Une possibilité pour gagner du temps serait de modifier l'horaire de fermeture de ce bureau de vote à 11h00, permettant de gagner ainsi une demi-heure, soit une transmission avancée à 12h15 ou alors ... de le supprimer.

**3 – 24 Heures** : M. Dudt vient de constater sur le site électronique de 24 Heures que la commune Ecublens se voit décerner le « *Pneu crevé* » avec le canton de Vaud et l'Office fédéral des transports. Cette mention doit avoir trait à l'aménagement de la route de la Pierre. Probablement qu'un article sera publié dans le 24 Heures du samedi 24 mars 2018, mais il pense que la Municipalité est déjà informée et souhaite savoir ce qu'elle en pense ?

**M. Christian Maeder, Syndic**, n'ayant pas connaissance de cet article, ne peut se prononcer. Il ne manquera cependant pas de consulter l'édition du samedi 24 mars.

**Mme Pascale Manzini, Municipale**, signale qu'elle vient de le découvrir dans la rubrique *Tops et Flops*, mais n'a pas encore pu identifier le passage concernant notre commune.

**M. Jean Cavalli, Municipal**, souhaite aborder, en toute bonne humeur ce sujet. En fait, une invitation lui a été envoyée en début de semaine, mais lui a été adressée... à la commune de Renens. Il ignore s'il a été à titre provisoire rattaché à cette commune voisine [rires dans la salle]. Cette sympathique invitation à cette remise de prix lui est finalement parvenue deux jours avant la date prévue. Il lui a par conséquent été impossible de s'y rendre. Par contre, la Municipalité a réagi à cette distinction : le Service des travaux a répondu en précisant que le tronçon concerné,

---

<sup>5</sup> Les réponses à ces trois points ont été reportées directement sous l'élément concerné et ne respectent donc pas le déroulement des interventions en cours de soirée.

soit la route cantonale de la Pierre, se situe hors localité et qu'en conséquence, l'aménagement ne dépendait pas de la commune d'Ecublens. Mention en a été faite dans l'article en question. Les *dégâts* sont donc très limités. Cette remise de prix n'est pas un prix Nobel et tient plus de l'anecdote.

Il signale qu'à l'inverse, Ecublens a obtenu un prix pour un magnifique parking à vélo, mais cette fois-ci, situé sur le Centre commercial du Croset. Nous avons là également précisé que ce n'était pas un aménagement effectué par Ecublens ... mais bien par un privé.

En résumé : d'un côté, une critique qui ne nous était pas destinée et de l'autre, des louanges qui ne nous concernaient pas. Sa conclusion : restons zen et positifs, passons un bon week-end. Nul besoin de découvrir fébrilement l'édition du quotidien 24 heures du samedi matin.

**M. Éric Darbellay** se réfère à la décision prise par le Tribunal fédéral<sup>6</sup> qu'il qualifie de peu raisonnable, décision interdisant le prélèvement auprès des parents d'une indemnité pour les camps scolaires ou les activités extrascolaires. La presse s'en est fait l'écho. Il a été relevé que les responsables cantonaux des établissements scolaires s'étaient réunis pour tenter de trouver des solutions pragmatiques à la mise en place de cette jurisprudence. Il semblerait que les cantons se soient mis d'accord pour récolter des informations auprès des communes afin de connaître les montants demandés aux parents en vue de trouver une solution romande, voire nationale, pragmatique pour respecter cette jurisprudence tout en prélevant une indemnité qui pourrait être au moins équivalente à la période durant laquelle l'enfant est absent de son foyer familial (par exemple, frais de repas).

Il encourage la Municipalité à œuvrer pour trouver une solution raisonnable à cette jurisprudence et à communiquer rapidement toutes les informations nécessaires au canton, notamment pour que l'on puisse au plus vite utiliser le Chalet des Alouettes. Il serait dommage que l'on doive restreindre le nombre de camps scolaires en ce lieu. En cours de séance, il a été question de socialisation des enfants. Considérant l'évolution de notre société, un tel endroit est de plus en plus nécessaire ; il permet aux enfants d'échanger entre eux et d'abandonner leurs portables ou tablettes et autres jeux durant ces camps.

**Mme Pascal Manzini, Municipale**, remercie M. Darbellay pour ses encouragements. Le canton a déjà devancé ce problème. Les établissements scolaires répondent actuellement à un questionnaire de Mme Cesla Amarelle, Cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture.

Grâce à un subside communal déjà accordé pour les camps scolaires, Ecublens est relativement privilégiée. Par anticipation, un calcul a permis d'établir que ce subside correspond plus ou moins au montant que l'on serait par la suite obligés de percevoir auprès des parents. Il est clair que la Municipalité se préoccupe des différences qui pourraient subsister.

Elle espère que les cantons parviendront à une solution satisfaisante. Dans tous les cas, notre Commune continuera à offrir ces prestations pour les familles.

La parole n'étant plus sollicitée, **Mme la Présidente** poursuit avec l'ordre du jour.

## **POINT 9      Communications municipales**

### **A – COMMUNICATIONS ÉCRITES :**

**Mme la Présidente** ouvre les communications municipales écrites point par point.

---

<sup>6</sup> Arrêt du Tribunal fédéral du 7 décembre 2017 (2C\_206/2016).

**Point 1 :** Stations de la Cerisaie, de Crochy et d'Epenex du M1 - Remplacement de bancs

**M. Jean-Paul Dudt** se réjouit que, contrairement à ce que l'on aurait pu craindre lors du dernier Conseil, la commune ne se soit pas résignée à la disparition des bancs aux trois arrêts du M1 [Cerisaie, Crochy et Epenex] et soit intervenue auprès des TL. Il se réjouit également que, selon cette *Communication municipale*, les TL se soient rendus compte du problème et aient réagi positivement. Lui-même est également intervenu au nom de l'AVIVO auprès de la Commission des transports en formulant les mêmes remarques.

Il a reçu aujourd'hui même des informations complémentaires : les TL font fabriquer un prototype pour un banc perpendiculaire aux voies qui sera présenté dans les semaines à venir à l'Office fédéral des transports, à la commune d'Ecublens ainsi qu'à diverses associations, dont l'AVIVO. Les choses sont donc en bonne voie et il souhaite remercier ici la Municipalité d'avoir réagi et lui suggère vivement d'intervenir à nouveau auprès des TL dans le cas où elle ne recevrait aucune nouvelle d'ici la fin du mois prochain. Il sera procédé de même au nom de l'AVIVO. Il espère que d'ici peu, il y aura de nouveau des bancs utilisables à ces trois stations.

**Point 5 :** Réponse à la question de Monsieur le Conseiller communal Nicolas Morel du 23 juin 2017 demandant que la Municipalité mène une investigation sur le problème de ventilation des serres communales.

**M. Nicolas Morel** remercie la Municipalité pour sa réponse qu'il estime relativement complète et qui lui permet de se rendre compte que l'aération dans les serres et tout à fait raisonnable et n'entraîne pas une consommation d'énergie exagérée, ce qui serait le cas si elles restaient ouvertes ou que l'on ventilait sans arrêt. Il ne connaît pas le détail des calculs, mais fait confiance à la Municipalité et au Service concerné pour que ces résultats soient correctement établis.

**Point 6 :** Réponse à la question de Monsieur le Conseiller communal Jean Paul Dudt du 5 octobre 2017 relative au service responsable du déneigement du pont situé au début de la route de la Sorge, à proximité de l'EPFL.

**M. Jean-Paul Dudt** remercie la Municipalité pour sa réponse et prend note que le déneigement et le déglçage de ce pont est à la charge de l'EPFL. Il espère qu'elle en est consciente, car si l'on considère l'emplacement du panneau indicateur de cette Ecole qui se situe après le pont, celui-ci n'est pas englobé dans le domaine de l'EPFL.

Lors des rencontres avec l'EPFL, il serait bienvenu que la Municipalité le leur rappelle en précisant que cela devrait être l'une de leurs priorités, au risque de voir ce problème traité en dernier lieu.

**B – COMMUNICATIONS ORALES :**

**M. Jean Cavalli, Municipal**, informe l'Assemblée d'un événement en cours d'annonce : La remise du label de la Ville Verte à notre commune qui aura lieu le 28 avril 2018 à la place François Silvant. Le Conseil et la population seront invités à cet événement. Ce label est délivré suite à un audit très sérieux dont le détail sera communiqué prochainement. Première ville en Suisse romande à recevoir cette distinction, c'est un honneur pour Ecublens de la recevoir et elle sera dignement fêtée. Rappel en sera fait lors du prochain Conseil.

**Mme Pascale Manzini, Municipale**, prie l'Assemblée de bien vouloir excuser la remise du flyer *Ecublens en santé* annonçant la conférence *Bien vieillir dans son corps et sa tête* qui a eu lieu le jour précédent, jeudi 22 mars 2018, et n'est donc plus d'actualité. Cette conférence a eu beaucoup de succès, la salle était comble.

**Mme Sylvie Pittet Blanchette, Municipale**, procède à l'annonce des événements suivants :

*Samedi 24 mars 2018*, journée chargée pour le Service des travaux qui débute avec la traditionnelle *Mise de bois de feu*, dès 10h30.

Pour la deuxième année consécutive, Ecublens participe à l'Opération « Coup de balai »: Le Service des travaux et de la Culture attendent les participants dès 13h00, à la place François Silvant. Au programme : *nettoyage des rives de la Venoge*. Dès 16h30, sur la même place : apéro.

Ce même jour, dès 20h15 : *Soirée du chœur d'hommes Echo des campagnes*.

*Samedi 14 avril 2018*, dès 18h00, Grande Salle du Motty : *Souper de soutien de la Jeunesse d'Ecublens-Chavannes*. Mme la Municipale encourage l'Assemblée à y participer.

Suite à l'Assemblée générale d'Ecublens Animation, le :

*Vendredi 20 avril 2018*, Espace Nicollier à 20h45 : *Spectacle 100% vocal «VOXSET»*. Il est encore temps de réserver des places auprès du Service de la Culture.

Le lendemain de la sortie du Conseil soit le :

*Dimanche 6 mai 2018* : *Place du sport du Croset*, dès 14h00 : Les Ecublensais sont conviés à relever le défi lancé par la *Suisse bouge*, soit de dépasser 5'000 participants au niveau national pour la plus grande leçon de gym : durant une heure, les participants *bougeront* [gym douce et zumba / fitness]. Cette activité se terminera par une collation. Organisé par le Service de la culture et des sports.

**Mme la Municipale** précise encore qu'Ecublens rejoint cette année l'association organisant la *Fête des Voisins* qui aura lieu le *vendredi 25 mai 2018*. Toutes les informations utiles seront publiées sur le site communal. La réussite de cet événement appartient à tous.

Pour rappel, l'agenda des événements est publié dans le journal communal ECUBLENS INFO et sur le site communal.

L'ordre du jour étant épuisé, **Mme la Présidente** clôt la séance en adressant ses remerciements aux membres de l'Assemblée pour la bonne tenue et la qualité des débats. Il est 22h00.

Ecublens, le 27 mars 2018.


La Présidente



Anuta Pichon



La Secrétaire



Chantal Junod Napoletano

Annexes :

- I Lettre de M. Ronald Angelil du 13 février 2018.
- II Lettre de démission de M. le Conseiller communal Jean-Louis Radice du 21 mars 2018,
- III Lettre de démission de M. Charly Rothen, secrétaire suppléant du Conseil, du 29 janvier 2018.
- IV Lettre de démission de M. le Municipal Didier Lannaz du 16 janvier 2018.
- V Lettre de candidature de Mme Gaëlle Weissert au poste de Secrétaire suppléante du Conseil).
- VI Vœu de M. Christophe Cartier (préavis n° 2018/02).
- VII Vœu de M. Nicolas Morel